

# CATEGORIE CADET

## Critères de sélection championnats d'Europe et championnats du Monde

### Introduction

La saison internationale de la catégorie des cadets comporte 2 compétitions « sommets », à savoir le **Championnat d'Europe Cadet (28/02/11 au 05/03/11) qui aura lieu à KLAGENFURTH (Autriche) et le Championnat du Monde Cadet (du 26/03 au 06/04/2011 sur la Mer Morte en JORDANIE).**

### Critères de sélection des championnats d'Europe Cadet

Pour les championnats d'Europe Cadet, le quota de participation par pays fixé par la Confédération Européenne d'Escrime est de 4 tireurs par arme.

Le calendrier de sélection pour les championnats d'Europe compte 5 compétitions. Les escrimeurs et escrimeuses seront proposés aux sélections sur base des critères suivants.

#### ***1<sup>ère</sup> possibilité de sélection***

Chaque escrimeur qui est classé dans les 32 premiers du classement FIE Junior ajusté, est sélectionnable prioritairement pour les championnats d'Europe Cadet. En cas d'égalité de points, ils seront départagés en fonction de leur classement mondial.

#### ***2<sup>ème</sup> possibilité de sélection***

Pour que la candidature de sélection soit prise en compte, 3 conditions doivent être remplies impérativement :

- 1. Le tireur doit compter au moins 3 résultats ayant entraîné l'acquisition de points.**
- 2. Chaque tireur doit réaliser au moins 2 performances significatives, Cette performance est définie en fonction du nombre de tireurs qui participent à la compétition et de la formule.**

### 2.1. Si la formule est sans repêchage

Nombre de participants	Performance qualificative
≤ 40	T 8
De 41 à 80	T 16
De 81 à 160	T 32
≥ 161	T 64

### 2.2. Si la formule est avec repêchage

Nombre de participants	Performance qualificative
≤ 40	T 8
De 41 à 60	T 12
De 61 à 80	T 16
De 81 à 120	T 24
De 121 à 160	T 32
De 161 à 240	T 48
≥ 241	T 64

## 3. Le tireur doit être dans les 4 premiers au classement national (voir règlement du classement national).

### 3.1. Formule de calcul des points

Les points gagnés sont calculés sur base de la formule suivante :

Points gagnés = points de base x coefficient qualitatif x coefficient technique
---

### 3.2. Tables des points : Formule sans repêchage

Place	Points
1	1000,000
2	800,000
3/4	650,000
5/8	500,000
9/16	320,000
17/32	160,000
33/64	80,000
3 <sup>ème</sup> tour	40,000
2 <sup>ème</sup> tour	20,000
1 <sup>er</sup> tour	10,000

### Formule avec repêchage

Place	Points
1	1000,000
2	800,000
3/4	650,000
5/8	500,000
9/12	410,000
13/16	320,000
17/24	240,000
25/32	160,000
33/48	120,000
49/64	80,000
3 <sup>ème</sup> tour	40,000
2 <sup>ème</sup> tour	20,000
1 <sup>er</sup> tour	10,000

### 3.3. Calcul du coefficient qualitatif : ce coefficient varie en fonction du nombre de tireurs qui participent à la compétition.

#### 3.3.1. La formule de calcul du coefficient qualitatif est la suivante :

$$C.Q. = 1 + (\text{nombre de participants} \times 0,5) / 100$$

3.3.2. Pour les compétitions du circuit européen et du circuit allemand, il est plafonné à la valeur maximum 2,5 et la valeur minimum est 1.

3.3.3. Pour les championnats de Belgique et pour les compétitions du circuit national, il est fixé à une valeur unique, soit 1.

3.4. Coefficient technique (C.T.) : ce coefficient représente le statut qui est attribué à la compétition.

Championnat du Monde	3
Championnat d'Europe	2
Circuit européen cadet	1,2
Circuit Allemagne	1
Championnat de Belgique	0,1
Circuit National de la Belgique	0,05

Remarques et cas particuliers :

- Des points ne sont attribués que à partir du moment où un tour avec éliminé a été passé.
- En cas d'égalité au classement national, le tireur qui a réussi le meilleur résultat en points en compétitions de circuit européen cadet est classé devant.
- Si l'égalité subsiste, le tireur qui a obtenu le meilleur classement en compétition de circuit allemand est classé devant.
- En cas de non participation d'un tireur sélectionné, le tireur qui est le suivant au classement et qui a réalisé les critères devient sélectionnable.

### **3<sup>ème</sup> possibilité de sélection**

Dans le cas où un escrimeur, une escrimeuse, n'aurait pas rempli tous les critères de sélection, le directeur technique de chaque ligue peut introduire un dossier individuel de demande de sélection auprès du Comité Sportif Fédéral.

Le dossier est alors analysé par le CSF pour la décision finale de sélection.

# Critères de sélection pour les championnats du Monde Cadet

Pour les championnats du Monde Cadet, le quota de participation par pays fixé par la Fédération Internationale d'Escrime est de 3 tireurs par arme.

Les escrimeurs et escrimeuses seront sélectionnés sur base des critères suivants.

## **1<sup>ère</sup> possibilité de sélection**

Chaque escrimeur qui est classé dans les 32 premiers du classement FIE Junior ajusté, est sélectionnable prioritairement pour les championnats du Monde Cadet.

En cas d'égalité de points, ils seront départagés en fonction de leur classement mondial.

## **2<sup>ème</sup> possibilité de sélection**

Chaque tireur doit réaliser au moins 2 performances significatives, Cette performance est définie en fonction du nombre de tireurs qui participent à la compétition.

Si plus de 3 tireurs d'une même arme ont réalisé ce critère, ils sont départagés en fonction de leur place dans le classement national.

Nombre de participants	Formule	Performance qualificative
41 à 80	Avec ou sans repêchage	T 4
81 à 160	Avec ou sans repêchage	T 8
≥ 161	Avec ou sans repêchage	T 16

## **3<sup>ème</sup> possibilité de sélection**

Dans le cas où un escrimeur, une escrimeuse, n'aurait pas rempli tous les critères de sélection, le directeur technique de chaque ligue peut introduire un dossier individuel de demande de sélection auprès du Comité Sportif Fédéral.

Le dossier est alors analysé par le CSF pour la décision finale de sélection.

## **Accès aux compétitions qualificatives**

L'accès aux compétitions qualificatives est conditionné au quota fixé par l'organisation.

Les priorités d'accès sont régies par le classement national.

En cas d'égalité de points au classement national, c'est le tireur qui a réussi la meilleure performance en points dans les compétitions qualificatives de la saison en cours qui est classé devant.

Dans le cas où les tireurs n'ont participé à aucune compétition qualificative, c'est le tireur le mieux classé lors des derniers championnats de Belgique Cadet qui est classé devant.

## Inscriptions aux compétitions qualificatives.

Les inscriptions aux compétitions qualificatives sont faites exclusivement par la FRBCE sur la base du planning annuel de la saison COMPLETE transmis au secrétariat de sa ligue.

Si pour la deuxième période (janvier à mars) des changements surviennent par rapport au programme initial, il faut réintroduire une demande d'inscription, ou d'annulation pour le 1<sup>er</sup> décembre. Si aucun changement n'est fait, le programme initial suffit.

Les demandes devront être faites exclusivement au moyen des formulaires officiels disponibles sur les sites internet de chaque ligue (à télécharger directement ou à demander au secrétariat du cercle).

Une fois enregistrées, les demandes sont traitées par le Comité Sportif Fédéral et les demandes sont transmises aux commissions d'arbitrage des 2 ligues, afin de pourvoir aux obligations en matière d'arbitrage. Ensuite, le CSF communiquera au secrétariat de chaque ligue, les décisions de sélection. Chaque secrétariat de ligue communiquera ensuite aux cercles concernés les décisions, et les informations nécessaires.

Si vous voulez annuler une demande d'inscription à une compétition figurant dans le calendrier qualificatif cadet, le délai d'annulation est fixé à 10 jours calendrier avant le jour de la compétition.

Passé ce délai de 10 jours, tout désistement devra être validé par un certificat médical, sous peine de se voir infliger une amende calculée en fonction des frais d'arbitrage encourus par les ligues.

Toute absence non motivée, sera sanctionnée par l'annulation de toutes les demandes d'inscription aux compétitions qualificatives de la SAISON en cours et par une amende de 100€.

## Communication des résultats

Les escrimeurs et escrimeuses sont tenus de communiquer leurs résultats complets (détails des victoires et défaites, noms et nations des adversaires, scores, classement final) au moyen des formulaires officiels disponibles sur les sites internet de chaque ligue. Ces fiches de résultats constituent les pièces indispensables qui seront versées dans les dossiers individuels des tireurs pour la sélection finale.

## Sélection

A la fin de la période de sélection, le dossier individuel de sélection sera constitué par le directeur technique de chaque ligue et présenté au comité sportif fédéral. Ce dossier reprendra :

- L'ensemble des résultats de la saison qualificative.
- La situation individuelle dans les différents classements de référence.
- Les fiches de résultats de compétitions de chaque tireur.
- L'évaluation de la situation médicale et de la condition physique.
- Le programme de préparation élaboré par l'entraîneur individuel en vue de la participation à la compétition sommet.
- L'analyse et les conclusions du directeur technique de la ligue du tireur.

Ensuite, le comité sportif fédéral procédera à l'analyse des dossiers et prendra les éventuelles décisions en matière de sélection.

## **Interventions financières**

Il revient à chaque ligue de décider du soutien financier éventuellement accordé aux escrimeurs et escrimeuses sélectionnés.

Comité Sportif Fédéral  
09/09/2010